



Centre Communal d'Action Sociale

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

S²LOW

ID : 038-263810137-20250314-2025_17_DA-CC

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_17_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

Objet :

Convention de location d'exposition avec « La ligue de l'enseignement de l'Isère »

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec

« La ligue de l'enseignement de l'Isère »

33, rue Joseph Chanrion

38000 GRENOBLE

Représentée par Le Président, Monsieur Eric FAVEY

Une convention de location d'exposition afin de fixer, les modalités du prêt des expositions
« Halte aux préjugés sur les migrations » et « Toute la France » qui auront lieu dans le Hall
de l'Espace Olympe de Gouges de Vif du 17 mars au 17 avril 2025.

Le coût total de la prestation s'élève à 160 € (cent soixante euros). Décomposé ainsi :

Prêt de l'exposition « Halte aux préjugés sur les migrations »	Gratuit
Prêt de l'exposition « Toute la France »	160 Euros
Total :	160 Euros

Exonération de TVA selon l'article 261 B du CGI.

De signer la convention de location d'exposition annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.